



## Rapport de la Commission des finances au Conseil communal sur le préavis municipal n° 17/2023

### Arrêté d'imposition 2024-2025

---

**Président** Gilbert Dupuis

**Membres** Sergio Del Gottardo – Frédéric Gygax – Walter Lanz – Yves-Marie Hostettler

---

#### **Préambule**

Par l'adoption de son préavis 17/2023 du 28 août 2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024-2025, la Municipalité propose de conserver le taux d'impôt communal actuel à 73% pour les deux prochaines années.

La Commission des finances a pris connaissance de ce même préavis en se réunissant le 20 septembre 2023 à 20h30, en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic, que nous remercions pour la clarté des informations communiquées et des réponses à nos différentes questions.

Des documents tels que la projection des finances communales 2023-2028 ainsi que le plan d'investissements pour la période 2024-2026 nous ont également permis de consolider notre soutien à la proposition de la Municipalité.

Les différents points du préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été établie par échanges de courriels.

#### **Situation financière actuelle**

Comme évoqué à plusieurs reprises ces dernières années la situation financière (liquidités) de notre commune est jugée comme saine. La couverture de nos besoins en matière de dépenses d'investissements planifiées pour l'exercice à venir peut être assurée sans devoir accéder à une augmentation de l'endettement.

#### **Projection d'investissements et de dépenses pour 2024**

Pour l'année 2024, le plan d'investissements présente plus d'une vingtaine de projets (crédits d'étude, assainissements, rénovations, transformations, etc.) pour un budget total d'environ CHF 6 millions. Une augmentation des charges de fonctionnement est également à prévoir au niveau de notre administration afin de répondre entre autres à l'arrivée de nouveaux habitants dans notre commune, 4'550 au 01.01.2023 contre 5'020 estimé au 31.12.2023, soit plus de 10%.

## Considérations

Les principaux éléments cités précédemment ainsi que de nouvelles considérations macroéconomiques actuelles (inflation, ralentissement de la croissance, etc.) permettent à la Commission des finances de s'aligner sur la proposition de la Municipalité pour le maintien du taux d'imposition actuel en vigueur à 73% pour les années 2024-2025. Nous relevons également que la Municipalité pourra présenter un nouvel arrêté d'imposition pour 2025 si un changement majeur de la situation financière devait le justifier.

## Conclusion

Sur la base de ces considérations, la Commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'approuver l'Arrêté d'imposition 2024-2025 tel que présenté
- de décharger la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 25 septembre 2023

Commission des finances du  
Conseil communal de Cheseaux



Gilbert Dupuis  
Président et rapporteur



Sergio Del Gottardo

Frédéric Gyax  
excusé



Walter Lanz



Yves-Marie Hostettler